



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Conseil du Pays de Béarn**  
**Séance du 30 mars 2018**

Date de la convocation : 23 mars 2018  
Nombre de délégués en exercice : 49

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jean LABOUR, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Dino FORTÉ, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, Mme Josy POUEYTO, M. Eric SAUBATTE, M. Claude SERRES COUSINE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

M. Philippe FAURE, M. Christian LECHIT.

**Etaient représentés :**

Mme Lydie CAMPELLO (pouvoir à M. LACRAMPE), M. Francis DOUX (pouvoir à M. CASAUBON), M. Didier LARRIEU (suppléé par M. FAURE), Mme Nathalie LARRADET (pouvoir à M. LAINE), M. Didier LARRIEU (suppléé par M. FAURE), M. Christian ROCHÉ (pouvoir à M. FINZI), M. SALANAVE-PÉHÉ (suppléé par M. LÉCHIT), Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. BAYROU).

**Etait excusée :** Mme Françoise BESSONNEAU.

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas PATRIARCHE

-----

**N° 4 - COMPOSITION DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN PAYS DE BEARN**

**Rapporteur :** M. le Président

Aux termes de l'article L.5211-10 du CGCT le bureau du Pays de Béarn est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs membres.

Cet organe collégial peut recevoir, ainsi que le Président et les Vice-Présidents, délégation du conseil du Pays de Béarn pour exercer une partie de ses attributions, à l'exception :

- Du vote du budget
- De l'approbation du compte administratif
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du pôle métropolitain
- De l'adhésion du Pôle Métropolitain à un établissement public
- Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure d'inscrire une dépense obligatoire (article L.1612-15 du CGCT)

Lors de chaque réunion du conseil du Pays de Béarn, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. La liste des délégations qui seront consenties dans les conditions ci-dessus seront proposées lors d'une prochaine séance du conseil.

Dans cette attente, il appartient au conseil du Pays de Béarn de fixer la composition du bureau, dont le mandat des membres prendra fin en même temps que celui des membres du conseil du Pays de Béarn.

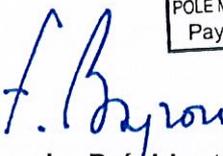
Il convient donc de désigner les membres du bureau, constitué conformément à l'article 5-2-A des statuts du pôle métropolitain, du 1<sup>er</sup> collège du conseil du Pays de Béarn. Il est composé comme suit de 18 membres (Président et 7 Vice-Présidents compris) répartis :

EPCI	Titulaires	suppléants
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	- François BAYROU - Didier LARRIEU - Claude FERRATO	- Jean LACOSTE - Philippe FAURE - Victor DUDRET
Communauté de Communes Lacq-Orthez	- Jacques CASSIAU-HAURIE	- Jean-Pierre DUBREUILH
Communauté de Communes Nord-Est Béarn	- Arthur FINZI - Jean-Pierre BARRERE - Dino FORTÉ	- Martine LOUSTAU - Didier LARRAZABAL - Jean-Michel DESSÉRE
Communauté de Communes du Haut Béarn	- Daniel LACRAMPE - Elisabeth MEDARD - Lydie CAMPELLO - David MIRANDE	- Aimé SOUMET - Henri BELLEGARDE - Etienne SERNA - Evelyne BALLIHAUT
Communauté de Communes des Luys en Béarn	- Jean-Pierre MIMIAGUE - Bernard DUPONT - Charles PELANNE	- Jean-Yves COURREGES - Jean-Léon CONDERANNE - Jean-Jacques CERISERE
Communauté de Communes Béarn des Gaves	- Jean LABOUR - Patrick BALDAN - Francis LANSALOT MATRAS	- Jean DOMERCQ BAREILLE - Patrick LOUSTALET - Marc SEGUIN
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	- Jean-Paul CASAUBON	- Fernand MARTIN

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

  
 Le Président  
 François BAYROU

